RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.

Prévention de la production des déchets

BILAN 2011

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

TABLEAU DE BORD

Sommaire

Édito Daniel Béguin, Directeur Consommation durable et Déchets 3

Contexte 4

Repères 5

Sensibilité des Français à la prévention 9

Actualité européenne 11
- Feuille de route « Économie de ressources »
- Résolution du Parlement européen sur le gaspillage alimentaire
- « Génération Awake » : vers la responsabilisation des consommateurs

3 questions à... Bruno Maresca, Directeur de recherche au Credoc 13

Plans et programmes de prévention (situation en 2011) 14

Inciter à agir pour la prévention 16
- « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » : des scores de campagne, cette année encore, très positifs
- Encore un record pour la SERD !
- Un colloque pour diffuser les bonnes pratiques

Le point sur... 18
- 2011 : du concret pour l'affichage environnemental
- La redevance incitative continue de se développer
- Vrac : une pratique en développement, un bilan environnemental à préciser
- 25 propositions pour une consommation durable
- Sacs de caisse à usage unique : un effort à poursuivre sur les marchés et les petits commerces
- Une boîte à outils pour le BTP
- Feuille de route « Éco-conception »

Les actions sur le terrain 21
- Le Smictom du Nar et l'opération « Entreprises Témoins »
- Fédérer et pérenniser : les maîtres mots de la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines
- Gobi : une bouteille réutilisable éco-conçue pour le bureau
- Prévention qualitative et quantitative des peintures : c'est tout bénéfice !
- PLP et redevance incitative : une synergie gagnante à Sarrebourg
- Le programme Boréal : mieux adapter les actions aux réalités du territoire
- Traitement in situ des déblais de tranchées : un procédé avantageux
- Dix ans de redevance incitative et des résultats probants
- Le CMCO de Schiltigheim opte pour les changes lavables
- La grande distribution joue la carte du vrac
- Canon France redonne une seconde vie aux systèmes d'impression
- La prévention : facteur de lien social entre générations

Sigles et acronymes 27

Édito

Daniel Béguin
Directeur Consommation durable et Déchets, ADEME

En 2010, la dynamique des Plans et programmes de prévention (PPP) déchets était bien engagée. Est-ce qu'on peut dire que 2011 a été l'année de la confirmation ?

Il est vrai que l'engagement des collectivités a été particulièrement massif au cours de cette année avec désormais près de 61 % de la population couverte par un programme de prévention. C'est près du double de l'année dernière !

Et les entreprises commencent à emboîter le pas de collectivités...

Ces dernières années, des entreprises ont ainsi décidé de réduire leurs déchets. Il y a plusieurs raisons à cela : la politique déchets qui incite voire contraint à agir via la réglementation, la recherche de réduction de certains postes de dépenses, la volonté de se différencier ou de répondre à la demande de ses clients ou encore l'influence des collectivités et des PPP. Grandes entreprises mais aussi PME-PMI s'intéressent à la prévention des déchets. Il suffit de voir le succès d'opérations comme celle du SMICTOM du Nar (cf. p.21) pour s'en persuader.

Quels leviers déploie l'ADEME pour accompagner les acteurs de terrain ?

L'ADEME met en place de nombreux outils d'accompagnement et de communication. La plateforme collaborative Optigede est au cœur de ce dispositif. Régulièrement alimentée en boîtes à outils conçues directement à partir d'expériences de collectivités et d'entreprises, elle permet aux techniciens d'échanger sur leurs bonnes pratiques. Un gain de temps et d'argent déterminant pour ces acteurs. Autre pilier important de notre action, la campagne « Réduisons nos déchets ». Cette année les entreprises et collectivités ont particulièrement été ciblées. Nous avons mis à leur disposition des kits de communication téléchargeables enrichis de nouveau outils. Cette initiative a recueilli 80 % de satisfaction et a entraîné un fort taux de recommandation. En novembre 2011, 84 % des interviewés du volet grand public et 91 % du volet entreprises estimait que cette campagne les avait « incités à agir ». D'une manière plus large, ces leviers que déploie l'ADEME doivent être mis en perspective avec une forte dynamique européenne, qui a fait de la réduction des déchets un objectif prioritaire. (cf. p.11-12).

Un effort de formation important a été mené auprès des élus. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La formation des élus vise à favoriser leur implication, gage de réussite pour tout programme de prévention :

- elle permet une mobilisation dans la durée ;
- elle contribue à rendre les collectivités exemplaires, tant au niveau de leurs personnels que de l'organisation de leurs services.

Près de 1 700 élus ont bénéficié de ce module de sensibilisation en 2011 qui se poursuit en 2012. Si l'on en juge par le succès de ce module, on peut estimer que des élus sont réceptifs à cette problématique !

Quel est le mot d'ordre pour 2012 ?

S'il fallait n'en retenir qu'un, ce serait : ÉVALUER. Des programmes d'actions sont maintenant mis en œuvre. Il s'agit désormais de documenter précisément les effets : quels partenaires se mobilisent ? Les tonnages de déchets évoluent-ils ? Quels effets sur les coûts ? Même si les programmes s'inscrivent nécessairement dans une démarche de progrès, ce n'est qu'en rendant compte des résultats de ces programmes menés par les collectivités avec leurs partenaires que nous pourrons mobiliser durablement les différents acteurs.

Contexte

Au plan européen

Le cadre réglementaire européen définit la prévention comme toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque celles-ci concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi[1] ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Avec un objectif de découplage du PIB et de la production de déchets à l'horizon 2020, la directive-cadre déchets 2008/98/CE conforte la priorité à la prévention instituée depuis 1991. Des plans de prévention des déchets devront également être mis en place par les États membres dans un délai de cinq ans. Cette directive a été transposée en droit français le 17 décembre 2010.

Au plan national

- Le concept de prévention a été introduit dans la loi déchets de 1992 pour « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ».
- La loi du 3 août 2009 (dite loi Grenelle 1) conforte la priorité à la prévention des déchets tout en insistant sur l'éco-conception du produit, de sa fabrication à sa fin de vie. **Elle fixe en particulier l'objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.** Pour y parvenir elle propose des mesures comme la généralisation des plans et programmes locaux de prévention ou la mise en place de la tarification incitative. Parallèlement, elle fixe à l'horizon 2012, un objectif de réduction globale de 15 % des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions.
- La loi du 12 juillet 2010, (dite loi Grenelle 2), rend obligatoire la mise en œuvre d'un programme local de prévention (PLP) par les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets à partir du 1er janvier 2012. Le périmètre de ces programmes est élargi par rapport aux objectifs du Grenelle 1 et porte désormais sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.
- Le décret du 11 juillet 2011 assure la traduction réglementaire de la loi Grenelle 2 et de l'ordonnance du 17 décembre 2010 de transposition de la directive-cadre déchets.
- L'objectif national de réduction des OMA est précisé dans une note de décembre 2011 du MEDDTL[2] (de 390 kg en moyenne par habitant en 2008 à 362 kg en 2013). Cette note indique également les conventions préconisées pour le calcul de l'indicateur de réduction des ordures ménagères au niveau local.

Le Plan national de prévention de la production de déchets

Le Plan national de prévention de la production de déchets, adopté dès 2004, a pour ambition de rendre « la prévention aussi présente à l'esprit des Français que le recyclage ». Son pilotage est assuré depuis 2009 par un groupe du Conseil national des déchets, qui réunit des représentants des administrations, des collectivités locales, des industriels, de la distribution, des professionnels des déchets ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Une révision de ce Plan est en cours pour tenir compte de l'obligation des États membres européens de se doter d'un Plan national de prévention d'ici le 12 décembre 2013.

Les plans de gestion intègrent la prévention

La loi Grenelle 2 et la transposition de la directive européenne font évoluer le PEDMA[1] vers un Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, qui devra notamment :

- recenser les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- fixer des objectifs de prévention quantitative et qualitative des déchets produits.

Les plans BTP et déchets dangereux deviennent également des plans de prévention et gestion.

(1) PEDMA : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

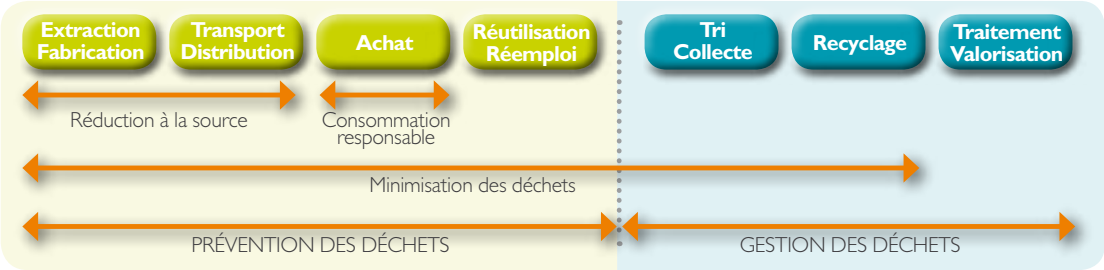

(1) Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
(2) CGDD « Le point sur » n°107 déc. 2011

Repères

Données globales Consommation de matières : des progrès à réaliser

14 t/hab
quantité de matière consommée en France en 2008

La productivité matière, qui établit le ratio entre le PIB d'une nation et les matières consommées, est un indicateur du caractère durable d'une économie en faisant le lien entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et matières premières. En France, ce chiffre a augmenté de 29 % depuis 1990. Cette hausse traduit un fait : on produit plus de valeur ajoutée pour une même quantité de matières consommées.

Ce constat doit cependant être pondéré. En effet, malgré ce progrès, avec 14 tonnes par habitant en 2008, les matières consommées n'ont pas diminué en 17 ans en raison de l'augmentation de la production. En outre, les importations croissantes de matières et produits impliquent l'utilisation de ressources à l'étranger (énergie pour la fabrication, transport) non comptabilisées dans ces calculs. Une tendance à relativiser, donc.

Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant

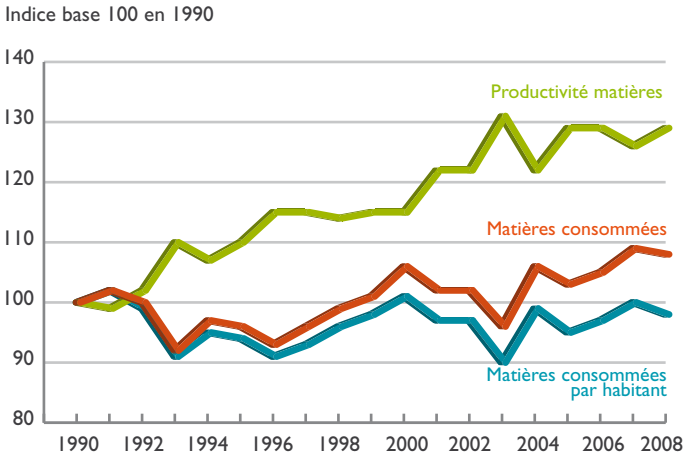

Source : SOeS - Insee, 2011. Métropole et Dom.

Déchets collectés par le service public : une augmentation constante de 1960 à 2006

Depuis 2000, la quantité de déchets municipaux augmente au même rythme que le PIB. Cette évolution trouve son origine dans le développement de la collecte sélective et des déchèteries. On n'observe donc pas de découplage entre la production de ces déchets et le PIB.

Quantité de déchets municipaux collectés

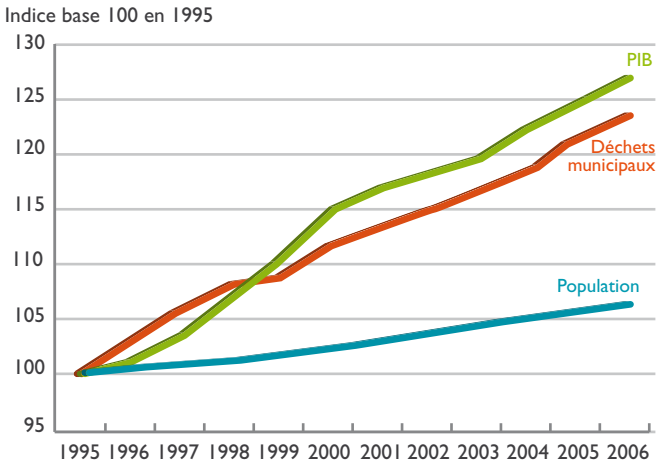

France métropolitaine et Dom. Population en milieu d'année, PIB en euros 2000.
Source : Ifen - ADEME - Insee, Comptes nationaux, 2008

Évolution de la production d'OM par habitant entre 1960 et 2009 (hors déchèterie)

De 1960 à 2005, on assiste à un doublement de la production d'ordures ménagères par habitant. Une augmentation portée par des développements technologiques (téléphones portables, voitures...) et l'apparition de nouveaux modes de consommation (produits prépesés, préemballés...). À partir de 2005, on constate un fléchissement qui doit cependant être mis en regard avec la très forte augmentation des afflux en déchèterie. Une baisse qu'il convient de nuancer.

En savoir +

Liste des sigles et acronymes p. 27
« Chiffres clés Déchets - Édition 2012 » - ADEME
www.ademe.fr/publications

Repères (suite)

Déchets collectés par le service public : une stabilisation globale à confirmer

37,8 Mt
DMA collectés par le service public

En 2009, le service public a collecté 37,8 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés[1], soit 588 kg/hab/an. Les ordures ménagères et assimilées en représentent près des deux tiers (24 millions de tonnes, soit 373 kg/hab/an) et 28 % des déchets[1] (environ 184 kg/hab/an) proviennent des déchèteries (plus de 4 500 en France).

(1) Déchets d'activités économiques collectés conjointement avec les déchets ménagers, apports en déchèteries et encombrants.

Répartition des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par type de déchets

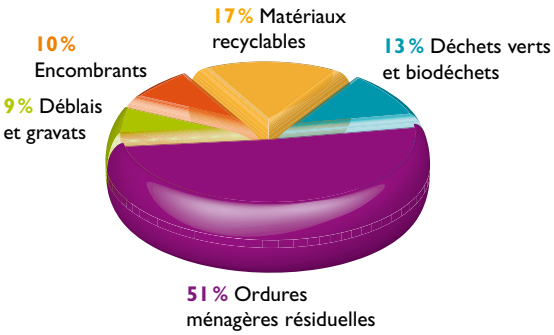

Source : ADEME - Enquête Collecte 2009

Performance des collectes de déchets

- 4 %
baisse des OMA entre 2007 et 2009

La baisse des tonnages d'OMR se confirme entre 2007 et 2009 tandis que les apports en déchèterie augmentent encore dans un parc de déchèteries maintenant stabilisé. Le total des DMA reste stable tandis qu'on note une baisse des tonnages globaux d'OMA d'environ 4 % entre 2007 et 2009. Cette réduction particulièrement marquée (- 18 kg) s'inscrit dans la tendance visée mais provient, au moins en partie, de la conjoncture économique spécifique de 2009 (recul du PIB en volume de 2,6 %, stagnation de la consommation des ménages en biens non durables).

Source CGDD - Le point sur n°107 - déc. 2011

Évolution des collectes de déchets 2007-2009

	2007	2009	Évolution
Ordures ménagères et assimilées	391 kg/hab/an	374 kg/hab/an	- 4 %
Déchets ménagers et assimilés	594 kg/hab/an	588 kg/hab/an	- 1 %

Évolution des déchets collectés par type de collecte

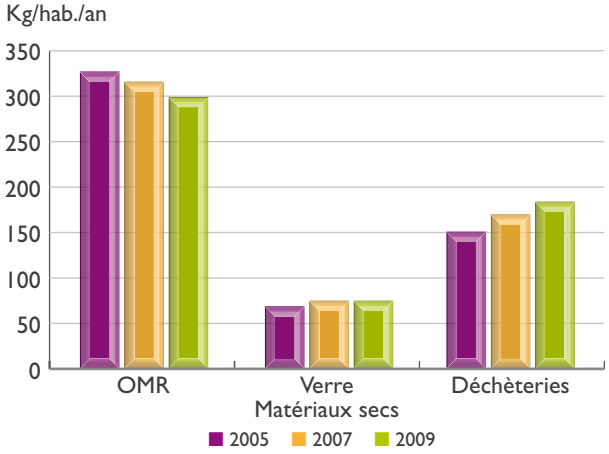

Source : ADEME - Enquête Collecte 2009

La performance de collecte moyenne de DMA de 588 kg/hab/an reflète des disparités départementales en partie attribuables à l'activité économique et touristique locale.

Cartographie départementale des performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

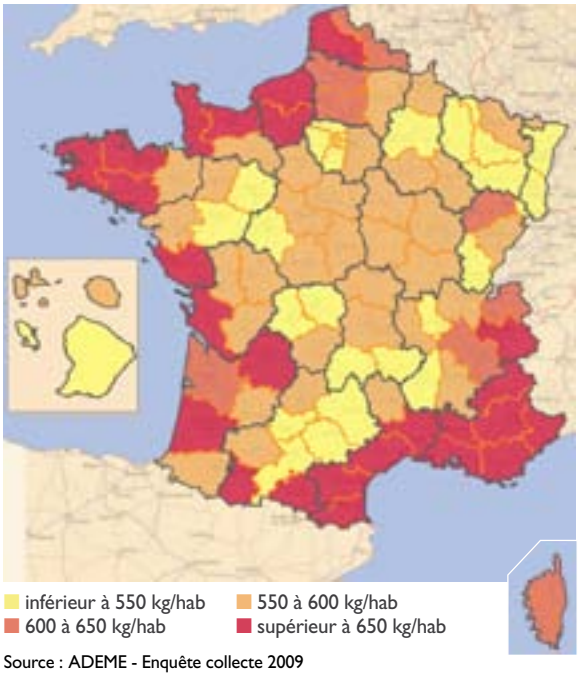

Source : ADEME - Enquête collecte 2009

En savoir +

Service observation et statistiques de l'environnement (SOeS)
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Les déchets en chiffres en France, ADEME
www.ademe.fr/publications
La collecte des déchets par le service public en France, ADEME
www.ademe.fr/publications
www.sinoe.org
Définition des sigles et acronymes p. 27

Déchets des activités économiques

Un gisement important et hétérogène

Dans la masse des déchets produits en France, ceux issus des activités économiques occupent une place importante. Les évolutions de ces chiffres globaux restent difficiles à interpréter en raison de la diversité des entreprises (en taille et en activité), des efforts de prévention déployés, des changements et de la baisse de l'activité industrielle. En outre, les méthodologies pour obtenir des données chiffrées ont évolué (pour les déchets industriels entre 2004 et 2006 et pour les déchets de construction entre 2006 et 2008). À noter enfin, que ces déchets des activités économiques, très hétérogènes (déchets dangereux, inertes, matières organiques) sont aussi présents dans les ordures ménagères collectées par le service public : ils représentent 22 % du tonnage d'ordures ménagères résiduelles, soit 4,4 millions de tonnes en 2007 (source : enquête Modecom™ 2009). Le graphique ci-dessous met en lumière les données extraites de la réponse française au Règlement statistique européen sur les déchets (RSD), actualisées tous les deux ans. Certains déchets, en général valorisés, ne sont pas pris en compte dans ces chiffres : déchets organiques de l'agriculture y compris la sylviculture (environ 373 millions de tonnes), sous-produits des industries agricoles et alimentaires (plus de 40 millions de tonnes).

Déchets des activités économiques en France en 2006 et 2008 (en millions de tonnes)

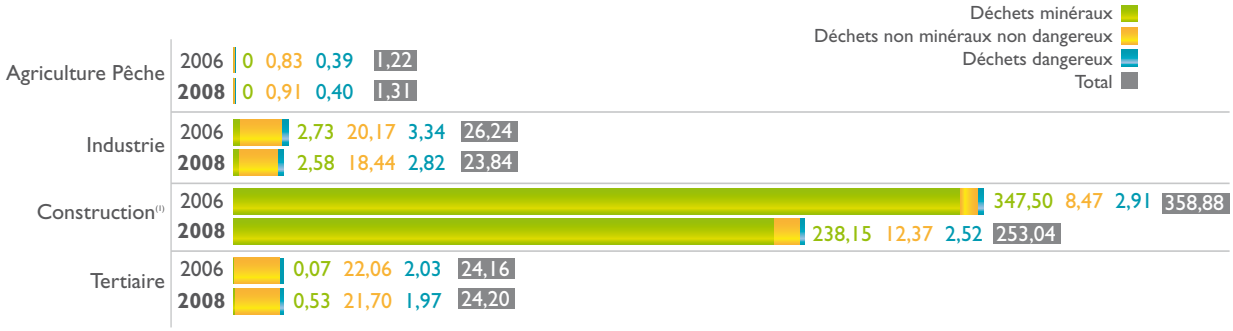

(1) Pour les déchets de construction, la méthode de calcul a été modifiée entre 2006 et 2008, excluant les excédents de chantier (déblais de terrassement utilisés sur le site même de leur production).
Source : SOeS - Chiffres et statistique n° 179 - déc. 2010

Déchets non dangereux de l'industrie manufacturière : des tonnages en baisse

14 millions de tonnes : s'il reste important, le poids des déchets non dangereux et non minéraux produits en 2008 par l'industrie manufacturière - établissements de 20 salariés ou plus, hors secteur agro-alimentaire - est en nette diminution. Il est inférieur de 5,6 % à celui enregistré en 2006 et diminue plus rapidement que la production industrielle mesurée par l'indice de production industrielle (-1 %). Ces chiffres montrent que la gestion des déchets est une préoccupation environnementale partagée par de nombreux entrepreneurs : 90 % d'entre eux disposent d'ailleurs d'une organisation interne spécifique pour gérer et réduire leurs déchets. Toutefois, 17 % d'entre eux considèrent la gestion des déchets comme une contrainte, un sentiment plus répandu parmi les petites entreprises.

Source : Insee, enquête Déchets 2008 www.insee.fr

La prévention, une pratique en hausse dans l'industrie manufacturière

Réduire la production des déchets en amont, l'idée fait son chemin dans l'industrie. L'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie (hors IAA) réalisée en 2008 par l'Insee révèle que 19 % des entreprises interrogées ont mis en place des actions de prévention et 55 % souhaitent le faire. Les actions menées dans ces entreprises se concentrent sur la réduction des chutes, pertes et rebuts. La sensibilisation à la prévention et la nature des actions menées sont directement liées à la taille de l'entreprise. Ainsi, les plus petites d'entre elles se montrent les plus réticentes à mettre en place des actions de prévention ou de recyclage de leurs déchets.

Source : Insee, enquête Déchets 2008 www.insee.fr

Repères (suite)

Biodéchets : tri à la source obligatoire pour les gros producteurs

En France, le gisement de biodéchets (hors déchets verts) est estimé à 2 382 kt/an. Les secteurs plus gros producteurs sont la restauration avec 1 080 kt, suivie par le commerce alimentaire (750 kt), les gros marchés locaux (300 kt), l'industrie agro-alimentaire (150 kt) et enfin les marchés forains et de gros (100 kt).

Pour réduire ces déchets et en améliorer la gestion, une nouvelle réglementation a été mise en œuvre. Le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011, précise en effet la hiérarchie à adopter concernant les déchets (prévention-recyclage-valorisation)[1]. Dans ce cadre, elle impose également aux gros producteurs de biodéchets de trier et valoriser leurs biodéchets. Cette obligation est déclinée dans le temps par l'arrêté du 12 juillet 2011 qui fixe les quantités de biodéchets et de déchets d'huiles alimentaires produites annuellement au-dessus desquelles le producteur doit en assurer le tri à la source et la valorisation (de 120 t/an en 2012 à 10 t/an en 2016 pour les biodéchets ; de 1 500 l/an en 2012 à 60 l/an en 2016 pour les huiles alimentaires). La circulaire du 10 janvier 2012 en détaille les modalités d'application.

Si cette réglementation s'inscrit dans l'objectif global de retour au sol d'une matière organique de qualité, le rappel de l'importance de la prévention, et surtout l'existence de seuils d'application réglementaire pourraient inciter encore plus fortement les entreprises à envisager de réduire leur production de déchets afin d'optimiser leurs coûts.

(1) notamment au niveau de la directive-cadre 2008-98-CE, transposée en décembre 2010 par l'ordonnance 2010-1079

En savoir +

- Circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement).
- Rubrique valorisation des déchets organiques du site Optigede : http://optigede.ademe.fr/valorisation-des-dechets-organiques.

Les déchets de construction à la loupe

Le secteur de la construction pèse lourd dans la production de déchets non dangereux. Publiée en octobre 2010, une enquête du service Observation et statistiques (SOeS) du ministère du Développement durable, la première couvrant la totalité du secteur, a évalué à 254 millions de tonnes les déchets produits, soit 73,6 % du total des déchets générés par le secteur marchand. Les déchets inertes représentent 239 millions de tonnes et les déchets non dangereux près de 14 millions de tonnes dont 1/3 sont produits par les entreprises du second œuvre du bâtiment. Les travaux publics représentent une part importante (84 %) de la production de déchets globale alors que leur part dans le chiffre d'affaires global est de 22 %.

Source : SOeS - Chiffres et statistiques n° 164 - Oct. 2010

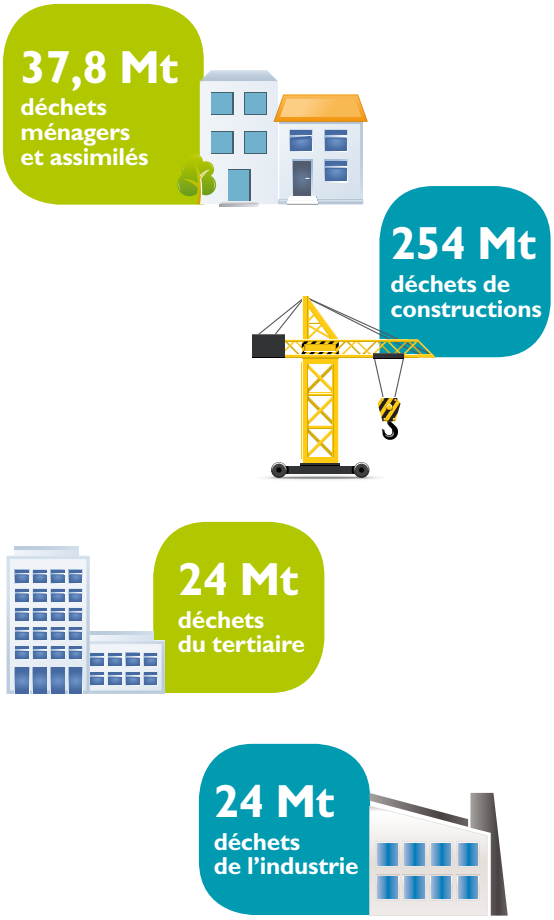

Source : SOeS chiffres et statistiques n°179 - Déc 2010

Sensibilité des Français à la prévention

Des gestes de prévention entrés dans les usages

Comment se comporte la population française en terme de prévention de la production de déchets ménagers ? Pour suivre l'évolution des pratiques, l'ADEME a mis en place un dispositif d'enquête bisannuel auprès des Français de moins de 15 ans (enquête en face à face) et des Français de plus de 15 ans (méthode des quotas, entretiens par téléphone).

Français de moins de 15 ans : des gestes mieux identifiés et adoptés

Réalisée auprès de 800 jeunes de 6 à 14 ans, l'enquête livre deux enseignements. Les jeunes témoignent d'une connaissance plus fine et plus exacte des gestes contribuant à la réduction des déchets. Par ailleurs, ils adoptent de manière significative certains gestes : recours aux piles rechargeables (38 % contre 33 % en 2009), utilisation d'une gourde (24 % contre 14 % en 2009), rédaction sur les 2 faces d'une feuille (70 % contre 64 % en 2009), don ou revente des jouets plus utilisés (61 % contre 54 % en 2009). Enfin, si l'achat systématique de jouets ou de livres d'occasion reste une pratique minoritaire, elle séduit cependant davantage de jeunes que par le passé (20 % en 2009, soit + 5 points).

Indice global de sensibilité à la prévention (calcul sur 10 gestes spécifiques aux 6-14 ans)

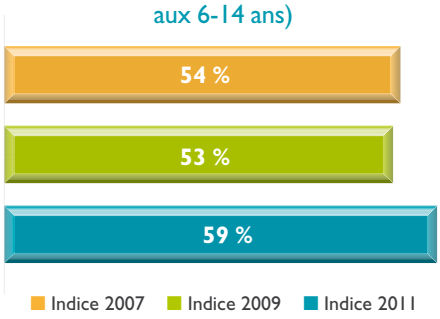

61 % des – 15 ans déclarent donner ou revendre leurs jouets

70 % des – 15 ans déclarent écrire sur les deux côtés d'une feuille

La tendance en quelques chiffres

49 % des Français déclarent repérer facilement les produits sans emballage inutile lorsqu'ils font leurs courses.[1]

53 % des Français déclarent faire attention à la quantité de déchets générés lors de leurs achats de produits de grande consommation[1]. Par ailleurs, 40 % déclarent ne jamais y faire attention.[2]

54 % des Français estiment que consommer « responsable » c'est acheter ce qui est nécessaire et éviter le gaspillage[2]. Tendance forte confirmée puisque, dans une autre enquête, 57 % de Français associent principalement la notion de « consommation durable » à « la limitation du gaspillage et à la non-consommation de produits superflus »[1]

13 % des Français estiment que l'augmentation des déchets des ménages est le problème environnemental le plus préoccupant (derrière les catastrophes naturelles, la pollution de l'air, le réchauffement de la planète et la pollution de l'eau qui obtiennent des scores entre 15 et 18 %)[2].

Sources :
(1) Enquête ADEME CREDOC 2011 « Attitudes et comportements des Français face à l'environnement »
(2) Opinions et pratiques environnementales des Français en 2011 - Chiffres et statistiques n°299 - Mars 2012

Sensibilité des Français à la prévention (suite)

Français de plus de 15 ans : des gestes enracinés, une baisse des réflexes d'achat générant moins de déchets

L'enquête a été réalisée auprès de 1 000 Français de plus de 15 ans. Les questions portaient sur la connaissance et la mise en œuvre de gestes et comportements éco-responsables en matière de prévention des déchets. On remarque une certaine stagnation des indices, voire notamment un recul des réflexes d'achat pauvres en déchets qui entraîne la baisse de l'indice global. En revanche, les comportements permettant une réduction des déchets semblent s'enraciner au sein de l'opinion avec notamment la consommation d'eau du robinet (54% «toujours ou presque», +14% depuis 2005) et la progression des achats d'occasion.

88 %
des Français déclarent avoir entendu parler de gestes pour réduire les quantités des déchets

Indices de comportements et d'achats éco-responsables en matière de prévention des déchets

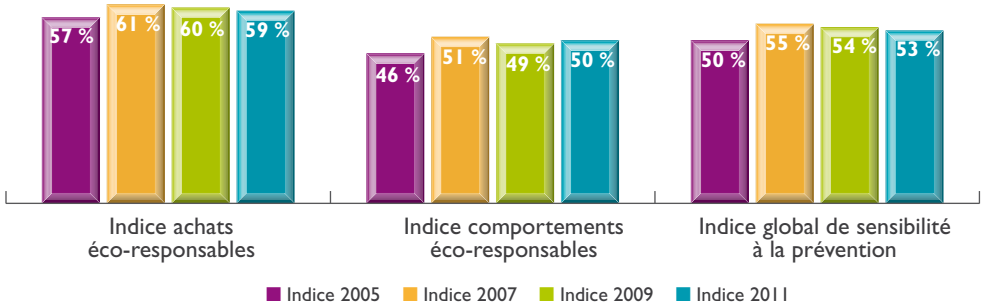

Sources : Études LH2 (oct. 2005) et Ifop (avril 2007, janv. 2009, avril 2011) - Mise à jour des indices 2005 à 2011 selon méthode 2011

Consomment toujours ou presque de l'eau du robinet

En savoir +

La sensibilité des Français à la prévention
- Note de synthèses
- Rapport Français -15 ans
- Rapport Français + 15 ans

www.ademe.fr/dechets
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1941/1296/opinions-pratiques-environnementales-francais-2011.html

Avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets ménagers ?

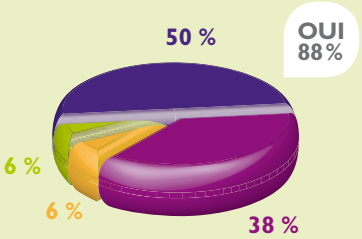

Avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire le caractère dangereux des déchets ménagers pour l'environnement ?

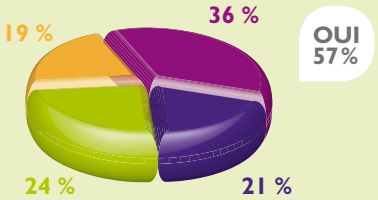

Oui, beaucoup ■ Oui, un peu ■ Non, pas tellement ■ Non, pas du tout

88 % des Français déclarent avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets ménagers (+9 points par rapport à 2005). Si ce taux de connaissance semble plafonner, la proportion des personnes en ayant «beaucoup entendu parler» progresse de façon constante ces six dernières années (de 39% en 2005 à 50% en 2011).

57 % des Français déclarent connaître des gestes ou des actions permettant de réduire la nocivité des déchets ménagers. La proportion de personnes ayant «beaucoup entendu parler» de ces gestes ou actions continuent de croître (de 13% en 2005 à 21% en 2011).

Actualité européenne

En janvier 2011, la Commission européenne a mis l'accent sur l'utilisation efficace des ressources lors de l'élaboration des politiques européennes[1]. En septembre 2011, en complément de textes sectoriels plus ciblés, une feuille de route pose des jalons pour illustrer les actions à mettre en œuvre pour atteindre la vision 2050 d'une économie décarbonée et efficace dans l'utilisation des ressources[2].

Feuille de route « Économie de ressources »

Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable estime qu'il faudra augmenter de 4 à 10 fois l'efficacité de l'utilisation des ressources d'ici 2050. Pour cela il est nécessaire de découpler le lien qui existe aujourd'hui entre croissance et consommation de ressources naturelles. Un nouveau modèle de développement à mettre en œuvre qui, selon Janez Potocnik, le commissaire européen en charge de l'environnement, ne saurait connaître d'alternative : *« la croissance verte est la seule solution durable pour l'avenir de l'Europe et du monde.»*

Trois secteurs sont identifiés comme prioritaires : l'alimentation, la construction et les transports qui représenteraient à eux seuls les ¾ des effets négatifs sur l'environnement. L'Europe produit aujourd'hui 3 milliards de tonnes de détritus. Si elle dispose d'une industrie de recyclage performante qui lui permet d'en réutiliser autour de 40%, cela reste insuffisant, d'autant que la production de déchets ne cesse d'augmenter. La première action à mener est donc de maîtriser cette augmentation et, à terme, d'inverser la tendance. C'est pour cela que la feuille de route propose une série de mesures à mettre en œuvre : incitations économiques, labels écologiques, intensification de la recherche, investissements publics et privés dans la R&D et les nouvelles technologies, offre de formation et d'information plus importante... Autant de leviers pour permettre une utilisation rationnelle et optimale des ressources. Des initiatives indispensables qui resteront cependant inefficaces sans une implication importante des consommateurs.

- Il faudra augmenter de **4 à 10** fois l'efficacité de l'utilisation des ressources d'ici 2050.
- L'Europe produit **3 Md t** de détritus.
- Alimentation, construction et transports sont responsables des **3/4** des effets négatifs sur l'environnement.

(1) Proposition au Parlement de l'initiative phare « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020 », COM(2011) 21

(2) Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, COM(2011) 571 - Feuille de route économie de ressources

En savoir +

http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/index_en.htm

Résolution du Parlement européen sur le gaspillage alimentaire

Près de 50% des aliments encore sains seraient gaspillés chaque année au sein de l'UE. La commission de l'agriculture a tiré la sonnette d'alarme le 23 novembre 2011 en demandant de prendre des mesures urgentes pour réduire de 50% les gaspillages alimentaires d'ici 2025 et améliorer l'accès aux aliments pour les plus démunis. Une résolution que le Parlement européen a votée le 19 janvier 2012 en l'assortissant de pistes d'actions.

« Nous ne pouvons nous permettre plus longtemps de rester dans l'inaction, alors que des aliments sains et comestibles sont jetés à la poubelle. Il s'agit d'un problème éthique, mais également économique et social, avec d'énormes implications sur l'environnement» avait averti le rapporteur Salvatore Caronna avant le vote.

On notera cependant que la résolution n'a pas valeur de droit. Il faudra donc attendre une validation de ces mesures par l'exécutif européen pour voir ces propositions se concrétiser.

En savoir +

http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2012-0014&language=FR

Actualité européenne (suite)

« Génération Awake » : vers la responsabilisation des consommateurs

Dans le cadre de la feuille de route, l'Union européenne a mis en place depuis octobre 2011, une campagne de communication visant à responsabiliser les consommateurs européens sur leurs comportements et leurs habitudes de consommation. Lancée sous le slogan « Génération Awake. Tes choix feront la différence », elle vise à responsabiliser le consommateur dans le choix de ses produits. La campagne prend la forme d'un clip de 45 secondes au ton enjoué, musical et humoristique où 3 sacs à provisions interrogent en chantant leurs propriétaires sur la nécessité des produits qu'ils viennent d'acheter. Un « Guide de la consommation Awake » est également téléchargeable sur le site. Il énumère les petits gestes et achats du quotidien en donnant des astuces simples pour les rendre plus responsables.

Cette nouvelle campagne, ludique et instructive, témoigne de la volonté affichée par l'UE de promouvoir et faire connaître la prévention auprès des consommateurs.

En savoir +
www.generationawake.eu

© European Union, 1995-2012

Projets européens pour la prévention des déchets : ça fourmille !

Forwast

Lancé dans le cadre du 6e programme cadre européen, Forwast a pour but d'analyser et de comprendre les flux de matières et les enjeux environnementaux de leur cycle de vie, de l'état de ressource à celui de déchet.

http://forwast.brgm.fr

Greencook

Greencook veut lutter contre le gaspillage alimentaire en allant vers un modèle de gestion intégrée et durable de l'alimentation à l'échelle européenne. 4 cibles d'actions prioritaires : le domicile, la restauration, la cantine et la grande distribution.

http://www.green-cook.org

Miniwaste

Miniwaste vise à mettre en œuvre et évaluer les meilleurs moyens de réduire les biodéchets organiques au niveau des ménages et des structures collectives (crèches, écoles…).

http://www.miniwaste.eu

Prewaste

Prewaste a pour objet de proposer des lignes directrices, des exemples d'actions et des outils de suivi et d'évaluation pour des politiques locales de prévention.

http://www.prewaste.eu

3 questions à…

Bruno Maresca

Directeur de recherche au Credoc et responsable du département évaluation des politiques publiques

La collecte publique des déchets tend à baisser dans les grandes métropoles françaises, quelles en sont les raisons ?

Les volumes de déchets produits dans les grandes villes françaises (Paris, Lille, Lyon,…) ont tendance à diminuer depuis le début des années 2000. Néanmoins, on ne peut parler d'une véritable diminution des quantités produites. Ce phénomène traduit plutôt une meilleure prise en charge des déchets grâce à la diversification des circuits de collecte et des modes de traitement. Une partie du gisement de déchets (des ménages et des activités économiques) est désormais drainée par la collecte privée, ce qui génère une baisse des tonnages collectés par les municipalités. Cependant, certaines collectivités font une erreur de diagnostic en imputant cette baisse à la seule prise de conscience des habitants. De mon point de vue, même si les Français s'affirment prêts à changer leurs comportements, nous avons encore peu d'éléments chiffrés nous permettant d'affirmer qu'ils font effectivement plus attention à réduire leurs déchets à la source.

Est-ce que les tonnages collectés varient d'une métropole française à une autre ou même au sein du Syctom[1] ?

Les métropoles françaises suivent sensiblement la même tendance avec une baisse des tonnages de 5 à 7 %. Pour ce qui est de Paris et de ses différents arrondissements, la production de déchets varie de manière importante entre l'hypercentre (du 1er au 8e arrondissement) qui concentre le tourisme et de nombreuses activités économiques et les arrondissements de la couronne extérieure abritant des quartiers beaucoup plus résidentiels. La quantité annuelle de déchets collectés est de 1 500 kg/hab dans l'hypercentre de la capitale tandis qu'elle peut être inférieure à 400 kg/hab pour les arrondissements périphériques. La mixité fonctionnelle des territoires et la présence ou non d'activités économiques influent donc de manière importante sur la production de déchets.

Quelles sont d'après vous les évolutions prévisibles des tonnages de déchets collectés ?

Nous n'avons pas réalisé de prospective à l'échelle nationale mais des prévisions ont été élaborées au niveau du Syctom confirmant une tendance à la baisse plus marquée sur la ville de Paris comparativement à d'autres communes de l'agglomération. Cette diminution des tonnages collectés dans Paris s'expliquerait par une part plus importante des activités économiques ayant recourt à des collectes spécifiques assurées par des prestataires privés. Ce phénomène pourrait être accentué par une nouvelle réglementation plus contraignante ou bien encore par l'instauration d'une redevance incitative. D'autre part, même s'il est encore prématuré d'évoquer les effets des plans et programmes locaux de prévention, l'ensemble de ces actions devraient concourir à limiter la production de déchets. Enfin, des politiques publiques volontaristes comme la mise en place d'une politique « amont » qui orienterait le consommateur vers des produits générant moins de déchets lors de ses achats, pourrait également influer sur cette tendance.

(1) Bruno Maresca a étudié en particulier la production de déchets au sein du Syctom (84 communes réparties sur Paris et les départements des Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine St-Denis et Val de Marne).

Plans et programmes de prévention
situation en 2011

Une forte mobilisation !

Lancé en janvier 2009, le dispositif des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) a déjà suscité une forte mobilisation.

Avec 345 programmes locaux (près de 39 millions d'habitants concernés) et 45 plans territoriaux disséminés sur 25 régions, c'est déjà 61 % de la population française qui est concernée par un de ces dispositifs de prévention des déchets.

Programmes locaux de prévention engagés
Taux de couverture de la population
par département (2011)

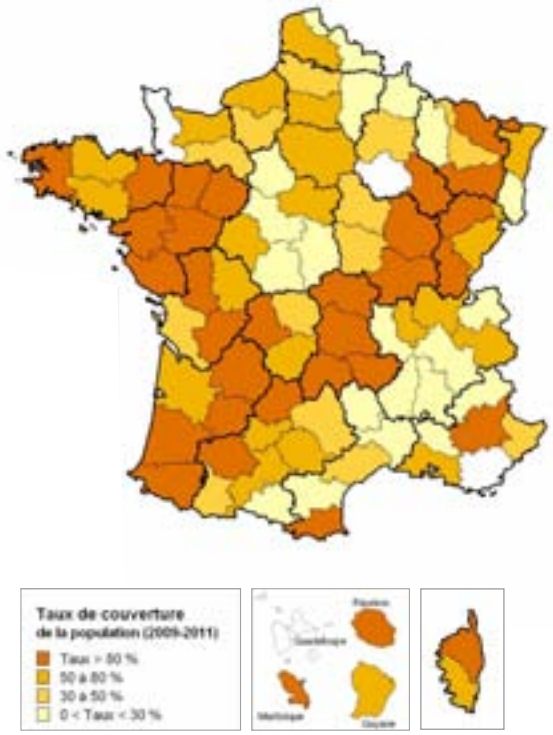

L'implication des élus : la clé du succès

«Au cours des différentes expériences que nous avons menées, nous avons pu constater de manière très nette que les plans et programmes de prévention ne portent leurs fruits que lorsque les élus sont véritablement impliqués et moteurs du projet. Dans un travail en binôme avec l'animateur d'un plan ou d'un programme de prévention, leur rôle est de mobiliser aussi bien leurs équipes, que la population et les partenaires du projet, pour en garantir le succès. Une réussite aux retombées économiques et sociales importantes que leurs administrés ne manqueront pas de mettre à leur crédit. Un rapport gagnant-gagnant !»

Étienne Le Roy
Chargé de mission ADEME

	Plan départemental de prévention Programmation/objectifs	**Programme local de prévention** Opérationnel/actions
Bénéficiaires	Conseils généraux	Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communauté de communes et d'agglomérations, pays…)
Objectif principal	Au moins 80 % de la population du territoire couverte par des programmes	Réduction de 7 % de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) en cinq ans
Objectifs associés	• Animation du réseau des collectivités porteuses des programmes • Sensibilisation à la prévention • Être exemplaire : en interne, en maîtrise d'ouvrage (BTP, social, culture, activités économiques…) • Suivi et évaluation	• Sensibiliser les publics à la prévention des déchets (achats éco-responsables, sensibilisation des scolaires …) • Etre exemplaire dans les services de la collectivité • Participer à des opérations nationales emblématiques (Stop Pub, compostage…) • Éviter la production de déchets (réparation, réemploi…) • Accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction des déchets ou limiter la production de déchets dangereux

Formation aux plans et programmes de prévention

Le dispositif PPP s'accompagne d'un important programme de formation des acteurs.

En 2011 :

- 845 personnes ont été formées lors de 59 sessions (+25 % par rapport à 2010).
- Près de 1 700 participants ont suivi la demi-journée du module de sensibilisation des élus.

En savoir +

www.ademe.fr/formations

optigede.ademe.fr : outils et exemples pour agir

Le site optigede.ademe.fr met à disposition des outils et des exemples d'actions pour les chargés de mission et les techniciens en charge de la prévention et de la gestion des déchets, en collectivités comme en entreprises.

- Les outils et méthodes (http://optigede.ademe.fr/prevention) prêts à l'emploi, répondent aux besoins opérationnels.
- Les exemples (http://optigede.ademe.fr/partage) sont saisis en ligne par les acteurs eux-mêmes : collectivités, entreprises, associations, qui font connaître et valorisent leurs actions.

Régulièrement enrichi, le site Optigede accompagne l'intégration des politiques de prévention et de gestion des déchets dans les territoires.

Depuis sa création, en juin 2011 Optigede c'est :

- 290 techniciens et chargés de missions inscrits
- 230 opérations partagées, dont 55 dans le cadre des plans et programmes de prévention des déchets (PPP)
- 4 000 visites mensuelles, un lien RSS et une newsletter

En savoir +

www.optigede.ademe.fr

Pour recevoir gratuitement le bulletin d'information : http://optigede.ademe.fr/newsletter/subscriptions

lien RSS : http://optigede.ademe.fr/actualites_promues

Boîtes à outils

L'ADEME, via son site Optigede, propose différentes boîtes à outils aux entreprises, collectivités et autres porteurs de projets pour les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets.

Focus sur quelques boîtes à outils :

- **« Déchets des Entreprises ».** Retours d'expériences, fiches méthodologiques, outils... À usage des relais professionnels et des animateurs de programme de prévention, elle facilite et permet de démontrer tout l'intérêt des opérations collectives pour les TPE/PME.
- **« Opérations Témoins ».** Expériences et résultats des témoins à l'appui, son objectif est de sensibiliser les foyers, écoles et artisans/commerçants du territoire, à la prévention des déchets. Des outils clés en mains sont proposés afin de réaliser une opération témoin : mobilisation des volontaires, suivi des actions et communication sur l'opération et ses résultats.
- **« Stop Pub ».** Les porteurs de projets y trouveront les 10 étapes clés pour mettre en œuvre une opération Stop Pub : une action souvent plébiscitée et emblématique du Plan national de prévention des déchets déployé par l'ADEME.

Retrouver l'ensemble des boîtes à outils sur : www.optigede.ademe.fr

NOUVEAU

Consultez le guide méthodologique « Élaborer un plan ou programme de prévention des déchets » en ligne.

Initialement diffusé sur support cédérom, ce guide méthodologique actualisé est désormais accessible gratuitement via Internet.

Pour consulter le guide : www.ademe.fr/publications Réf. 7648

Inciter à agir pour la prévention

« Réduisons vite nos déchets, ça déborde » : des scores de campagne, cette année encore, très positifs

Lancée en octobre 2009 par l'ADEME et le Ministère du Développement durable, la campagne de communication nationale en faveur de la réduction des déchets a une nouvelle fois rencontré un réel succès en 2011. Son objectif : inciter tous les Français à agir. Elle cible le grand public mais également les collectivités territoriales et les entreprises.

reduisonsnosdechets.fr
Plus de **1 573 000** visites et **4 733 000** pages vues depuis sa mise en ligne

Le dernier post-test mené sur le volet grand public, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes, a révélé les résultats suivants : une campagne très appréciée (agrément de 89 % en moyenne pour les spots TV), jugée informative, utile et incitative. Pour 82 % des interviewés, elle « donne des solutions concrètes » et « incite à agir » pour 84 % d'entre eux.

En 2011, un nouveau geste à fort impact sur la réduction des déchets (-13 kg/pers/an), a été mis en avant : « Je vends ou je donne les objets en bon état et dont je n'ai plus l'utilité ». Décliné sous forme de spot TV, spot radio, annonces presses et bannières web, il devient le 5e geste prioritaire, diffusé en alternance avec les précédents portant sur « le choix de produit avec moins d'emballage », « le compostage domestique », « la limitation des impressions papier » et « stop au gaspillage alimentaire ».

Le dispositif de campagne a par ailleurs été renforcé pour les cibles professionnelles et, notamment, pour les entreprises.

Télécharger le kit de communication :
www.reduisonsnosdechets.fr
Espace Collectivités ou Entreprises

En 2011, 6 nouveaux programmes courts TV, radio et web intitulés « ENTRE(…)PRISES DE CONSCIENCE » ont porté à 14, le nombre de vidéos incitant les professionnels à agir, en s'appuyant sur les résultats et le retour d'expérience d'entreprises engagées avec succès dans la réduction des déchets.

De nouveaux exemples d'actions d'entreprises et de collectivités ont été mis en ligne sur le site de la campagne et présentés dans des publirédactionnels. Entreprises et collectivités ont pu également télécharger le kit de communication spécifique enrichi de nouveaux outils.

Cette campagne est également toujours autant appréciée des professionnels. Une étude qualitative menée en décembre dernier sur le volet Entreprises auprès d'un échantillon de 300 PME a montré que la campagne bénéficie d'un bon agrément (79 % des sondés apprécient les programmes courts vidéos, par exemple) et qu'elle « fait réfléchir » pour 86 % d'entre eux. Au final, 9 professionnels sur 10 trouvent que cette campagne incite à agir.

L'ADEME et le Ministère du Développement durable reprennent la parole en novembre 2012 à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, avec la poursuite de la promotion des éco-gestes et des exemples à suivre en faveur de la réduction des déchets.

Encore un record pour la SERD !

À l'occasion de son 3e anniversaire, la SERD 2011 a une nouvelle fois battu un record avec 7035 actions de sensibilisation à la réduction des déchets mises en œuvre entre les 19 et 27 novembre, en Europe.

34 organisateurs ont rejoint l'événement, permettant ainsi aux porteurs de projets de réaliser des actions dans plus de 32 pays, soit 8 de plus qu'en 2010. Parmi les nouveaux participants, on compte notamment la Bosnie Herzégovine, le Brésil ou encore l'Arabie Saoudite. La SERD rayonne désormais au-delà de l'Europe !

Événements phares de cette édition, les « actions communes » (utilisant les mêmes méthodologies de mise en place de l'opération et de pesée des déchets) ont rencontré un grand succès. Une centaine de ces actions avec une évaluation des déchets évités ont eu lieu en Europe.

©DCRP ville de Saint-Ouen

En France, les 3452 actions ont été mises en œuvre par plus de 740 porteurs de projets répartis sur le territoire. On notera cette année la participation, en forte hausse, des entreprises. Deux fois plus nombreuses qu'en 2010, elles représentent aujourd'hui plus de 50% des porteurs de projets.

Porteurs de projets en France

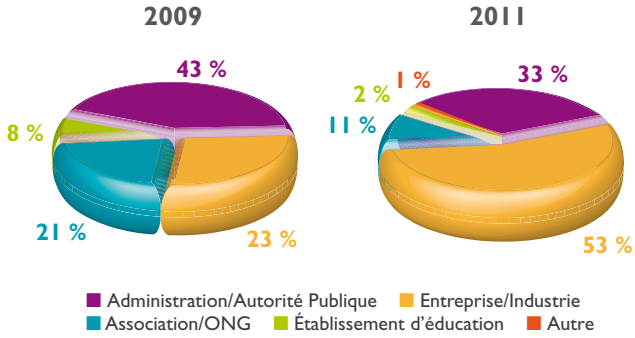

SERD	Actions en France	Actions en Europe	Autorités « Organisateurs »	Pays impliqués
2009	1313	2672	20	14
2010	1960	4346	32	24
2011	3452	7035	34	32

En savoir +
www.ewwr.eu

Un colloque pour diffuser les bonnes pratiques

C'est à Nantes, capitale des Pays de la Loire, connue pour son dynamisme en matière de développement durable, que le colloque national Prévention et gestion des déchets dans les territoires avait choisi de faire étape, du 21 au 23 juin 2011.

Centrée sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Grenelle Déchets, cette édition a réuni plus de 750 participants issus des collectivités locales, des professions du déchet et du monde associatif.

Au programme : 3 parcours *« Prévention des déchets »*, *« Collecte »* et *« Déchets organiques »*, 9 ateliers thématiques et de nombreux experts de terrain pour répondre aux questions :
Comment agir ? Quelles actions privilégier ? Selon quelle démarche ? Avec quels moyens ?

Signe de l'intérêt croissant pour cette thématique, le parcours *« Prévention des déchets »* a obtenu le record d'audience avec ses 3 ateliers :

- Plans et programmes de prévention : comment optimiser la démarche ?
- Comment mobiliser durablement les acteurs du territoire ?
- Comment promouvoir les achats et comportements moins générateurs de déchets ?

En savoir +

Les recueils des interventions sont téléchargeables sur le site Internet de l'ADEME à l'adresse suivante :
http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=75881&cid=96&m=3&p1=3&ref=17205

Le point sur…

2011 : du concret pour l'affichage environnemental

L'année 2011 a vu le lancement opérationnel de l'affichage environnemental des produits. À partir du 1er juillet, 168 entreprises (parmi lesquelles Nestlé, Danone, Leroy Merlin...) ont commencé à afficher les impacts environnementaux de plusieurs centaines de produits dans des secteurs très variés : alimentation, équipement électrique, électronique, ameublement, sport, textile, papeterie… Ces informations environnementales affichées sur les emballages, les sites Internet ou les lieux de vente, resteront visibles pour les consommateurs pendant au moins un an. Côté harmonisation, après la révision des règles méthodologiques transversales du BP X30-323-0 début 2011, cette année a permis à la plate-forme ADEME / AFNOR de disposer de neuf référentiels par catégorie de produits. Les chaussures (ville homme), sacs à dos à usage sportif, shampooings, sièges rembourrés, papier toilette, raquettes, téléviseurs, literie et meubles en bois disposent à présent de règles précises pour calculer les indicateurs de l'affichage environnemental.
2012 continue sur cette lancée. Trois autres référentiels ont déjà pu être validés depuis le début de l'année : balles (tennis, squash et padel), volants de badminton et couches à usage unique. Enfin, la base de données génériques sur laquelle repose l'évaluation environnementale des produits dispose désormais d'une structure informatique qui accueille les premières données sur les matériaux et les procédés.

En savoir +

http://affichage-environnemental.afnor.org

La redevance incitative continue de se développer

Le principe du pollueur payeur appliqué aux particuliers. Voilà comment pourrait se définir la tarification incitative dont la généralisation est l'un des objectifs du Grenelle Environnement. Le mécanisme est simple : un foyer qui produira moins de déchets paiera moins cher leur prise en charge par la collectivité.

Avant le Grenelle, une trentaine de collectivités (environ 600 000 habitants) avait déjà mis en place une redevance incitative. Grâce à l'impulsion donnée au niveau national et aux aides de l'ADEME, fin 2010, on comptait 57 nouvelles collectivités ayant mis en œuvre le dispositif (1 600 000 habitants) et 127 autres procédant à des études préalables. En 2011, la baisse du taux des aides octroyées n'a pas fait faiblir cet élan.

On compte à ce jour 101 collectivités appliquant la redevance incitative (3,2 millions d'habitants) et elle est à l'étude dans 203 autres (6,6 millions d'habitants).

Nombre de collectivités réparties selon les différentes étapes de la redevance incitative (cumul depuis 2009)

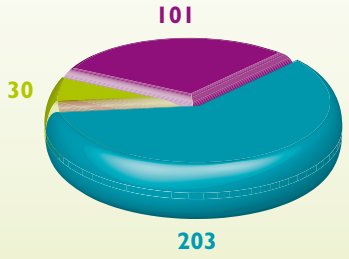

Nombre d'habitants répartis selon les différentes étapes de la redevance incitative (cumul depuis 2009)

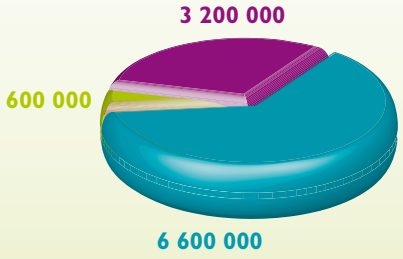

Mise en œuvre avant le Grenelle ■ Mise en œuvre en cours ■ Mise en œuvre à l'étude

Vrac : une pratique en développement, un bilan environnemental à préciser

L'ADEME avec Graines de Changement a mené une étude pour faire un état des lieux de la distribution en vrac et analyser les leviers et les freins à son développement. À l'heure où la réduction des emballages est considérée comme un enjeu important par les consommateurs, 2 arguments sont mis en avant par les acteurs proposant des produits en vrac :

- l'argument économique : produits vendus moins cher et possibilité de n'acheter que la quantité dont on a besoin ;
- l'argument écologique : réduction des déchets d'emballages à la source.

Le vrac revêt aujourd'hui des formes nouvelles et des applications multiples : par exemple, les fontaines de parfums mises en place par Kenzo permettant de recharger le flacon en magasin ; le rayon « Self-Discount » d'Auchan qui propose des produits alimentaires secs à des prix plus bas ; le « bar à vrac » tendance bio de Biocoop...

©Shutterstock

Aujourd'hui, la part de la vente en vrac étant le plus souvent très minoritaire, sa logistique spécifique reste insuffisamment optimisée. La gestion et l'entretien du rayon vrac sont essentiels pour en assurer le succès et limiter les risques sanitaires.

Si le bilan déchets d'emballages est aujourd'hui souvent documenté par les marques et les distributeurs (pour Le Chat par exemple c'est 17,5 tonnes de déchets d'emballages en moins par an), l'impact global sur l'environnement reste imprécis. Il nécessite de considérer les produits tout au long de leur cycle de vie, en prenant en compte des paramètres clés tels que l'impact sur la logistique, les contenants mis à disposition des consommateurs, leurs comportements dans l'usage du produit et les pertes en magasin. Or pour ces différents paramètres, on manque de données objectives et généralisables.

25 propositions pour une consommation durable

Le rapport *« Pour une consommation durable »*, remis le 28 janvier 2011 par le Centre d'analyse stratégique (CAS[1]), dresse un constat sans appel : *« le progrès technique ne suffira pas à relever les défis écologiques »*. En effet, selon l'Agence internationale de l'énergie, les actions menées pour « verdir » l'appareil productif ne représenteraient que la moitié de l'effort à fournir pour atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Sans compter *« l'effet rebond »* qu'entraîne la production durable : les ménages consomment certes mieux, mais consomment plus.

Dès lors, comment les politiques publiques peuvent-elles orienter nos modes de consommation et trouver le bon équilibre entre *« consommer mieux »* et *« consommer moins »* ?

En 25 propositions le rapport trace la voie à suivre pour y parvenir. Éduquer, encourager les initiatives, soutenir l'innovation, assurer un suivi pérenne de la politique nationale de consommation durable... Autant de pistes à explorer et mettre en œuvre pour diffuser et faire adopter les réflexes de consommation durable au sein de la société française.

(1) Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou technologique.

En savoir +

www.strategie.gouv.fr/content/note-de-synthese-212-pour-une-politique-de-consommation-durable-en-france

Le point sur… (suite)

Sacs de caisse à usage unique : un effort à poursuivre sur les marchés et les petits commerces

Lancée en 2004, la diminution des sacs de caisse représente un symbole fort de changement de pratiques. Entre 2002 et 2010, leur nombre dans la grande distribution a été divisé par 10. En 2011, nous sommes passés sous la barre du milliard d'unités (0,96 milliard). S'il est important de ne pas relâcher cet effort, il doit aujourd'hui se porter sur les sacs utilisés sur les marchés ou dans les petits commerces spécialisés ou de proximité.

Évolution de l'utilisation des sacs de caisse non réutilisables dans la grande distribution (en milliards d'unités)

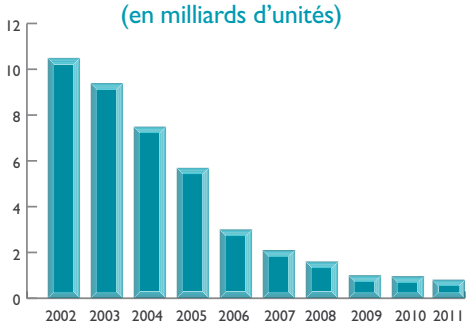

Sources : Eco-Emballages - octobre 2011.

Une boîte à outils pour le BTP

Comment définir des objectifs quantifiables de réduction de déchets ? Quelles alternatives de construction proposer ? Comment optimiser la gestion des flux et la production de déchets ? Comment gérer au mieux les contraintes du chantier ? Autant de problématiques auxquelles les acteurs du BTP doivent faire face. Pour y répondre et les accompagner dans leurs démarches, l'ADEME a mené une étude en France et à l'international. Résultat, une boîte à outils concrète et chiffrée qui détaille :

- 9 recommandations illustrées d'exemples présentant des solutions personnalisées, adaptées à chaque acteur ou à un aspect clé du chantier,
- 20 retours d'expériences matérialisés en fiches exemples qui précisent les avantages techniques, économiques et environnementaux pour chaque action.

Au-delà des contraintes que peut receler la mise en œuvre de telles actions, la boîte à outils met en perspective les gains non négligeables que les acteurs peuvent en attendre.

Ainsi, dans le cas d'un chantier de renforcement de route, une entreprise a pu économiser :

- 87 % de matériaux neufs,
- 67 % de GES (gaz à effet de serre),
- 10 % sur le coût du chantier.

Des gains logistiques, économiques et environnementaux importants, désormais accessibles en quelques clics !

En savoir +
www.optigede.ademe.fr

Feuille de route « Éco-conception »

En 2011, l'ADEME a réuni un groupe d'experts en éco-conception et écologie industrielle. L'objectif : identifier les besoins de recherche et développement nécessaires pour généraliser l'éco-conception à l'horizon 2050 et développer l'offre de biens et services éco-conçus.

Les experts ont dégagé 3 approches à faire progresser en parallèle : la consommation durable (consommer des biens et services éco-conçus), la production durable (industrie éco-efficiente et écologie industrielle) et les modèles d'affaires plus favorables à l'environnement (stratégies commerciales innovantes, économie de fonctionnalité...).

Pour toutes ces approches, des axes de recherche de nature différente ont été identifiés :

- la recherche technologique à chaque étape du cycle de vie des produits ou services (produits utilisant moins de matière première, matériaux générant moins d'impact, logistique, recyclabilité…),
- le développement d'outils et méthodes pour aider les entreprises à intégrer l'éco-conception (logiciels, aide juridique, marketing…),
- la mise au point de nouveaux modes de gouvernance pour pérenniser la confiance entre acteurs (accompagnement du changement, gestion de la confidentialité, expérimentation de logiques de mutualisation et d'échange au sein de projets d'écologie industrielle).

Ainsi, il ressort nettement de l'avis du groupe de travail que les solutions de nature technologique doivent s'accompagner de progrès sur la méthode, l'organisation et la gouvernance pour généraliser une prise en compte multicritère des impacts environnementaux des produits et services dès leur conception et sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Les actions sur le terrain

Le Smictom[1] du Nar et l'opération « Entreprises Témoins »

©SMICTOM du NAR

Le Smictom du Nord de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine) a engagé un partenariat avec vingt-trois entreprises volontaires de son territoire afin de les aider à réduire leurs déchets. Cette opération « Entreprises Témoins » a réuni des sociétés de tailles différentes (de 2 à 380 salariés), au sein d'activités variées, afin d'explorer une palette étendue de gestes de réduction et de bonne gestion qui soient aisément transposables. Ces entreprises et la collectivité ont élaboré ensemble un outil de diagnostic permettant de procéder à l'estimation de la typologie et de la quantité des déchets produits pour chaque activité artisanale et industrielle. Par la suite, ont été mis en œuvre un suivi personnalisé et un accompagnement pour le déploiement des actions. Les entreprises ont disposé d'un an pour appliquer les recommandations d'une charte signée en février 2011 afin de réduire leurs déchets et de mieux les gérer (évitement de la production de déchets, recyclage, traitement des déchets dangereux…). Un an plus tard, l'heure est au premier bilan.

Les résultats sont particulièrement probants pour neuf entreprises qui ont réussi à détourner 4,5 tonnes de déchets professionnels des collectes du Smictom. Des résultats qualitatifs ont également été obtenus par les autres sociétés (emploi de kits mulching pour la tonte d'espace verts, compostage d'éléments de préparation des repas, utilisation de chiffons de nettoyage lavables…).

4,5 tonnes de déchets professionnels détournées des collectes du Smictom

(1) Syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

En savoir +

- Le site internet du SMICTOM : www.smictom-nar.fr
- La fiche action sur Optigede : http://optigede.ademe.fr/fiche/entreprises-temoins

Fédérer et pérenniser : les maîtres mots de la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines

Dans la restauration scolaire, 150 000 tonnes de nourriture non consommée sont jetées en moyenne par an. L'association *« De mon assiette à notre planète »* anime des actions d'éducation à l'alimentation. Elle a entre autres sensibilisé 5 500 élèves dans le département des Bouches du Rhône depuis 2006. **Au sein des collèges concernés, le gaspillage alimentaire a diminué de 30 % en moyenne** (soit de 230 à 160 g d'aliments non consommés par repas et par personne). Selon Anne Didier-Pétremant, directrice de l'association : *« ces actions doivent s'inscrire dans la durée et fédérer les enseignants, les élèves, le personnel de cuisine et de santé scolaire pour être efficaces. Aussi, nous intervenons par étapes sur plusieurs semaines en classe et à la cantine selon l'objectif fixé avec l'établissement scolaire. Tout d'abord, les élèves trient et pèsent les déchets alimentaires lors d'un repas afin de prendre conscience des quantités non consommées. Les résultats sont ensuite restitués afin de réfléchir à des solutions permettant la réduction des déchets. Un à deux mois plus tard, le même repas est resservi (avec des modifications d'assaisonnement, de présentation…) et les déchets sont à nouveau triés et pesés pour constater les changements de comportements. Enfin, une charte anti-gaspillage est rédigée à l'issue de l'opération ».* La directrice de l'association ajoute qu'il est essentiel d'intervenir plusieurs fois dans les mêmes établissements afin que ces comportements soient pérennisés.

©De mon assiette à notre planète

En savoir +

- Le site Internet de l'association : www.assiette-planete.fr
- La fiche action sur Optigede : http://optigede.ademe.fr/fiche/atelier-lutte-contre-le-gaspillage-cantine-programme-manger-autrement

© Gobilab

Gobi : une bouteille réutilisable éco-conçue pour le bureau

Les entreprises françaises jettent chaque année deux milliards de gobelets destinés à la consommation d'eau. Partant de ce constat, l'entreprise Gobilab a imaginé une alternative en concevant une bouteille personnalisable appelée Gobi, conçue pour être réutilisée en sécurité pendant au moins deux ans et sans BpA[1]. *« L'emploi de cette bouteille est proposé aux salariés des entreprises avec qui nous travaillons. Avec son design attractif, la proposition de remplacement n'est généralement pas vécue comme une contrainte et reste une action concrète et simple à mettre en œuvre. De plus, la transparence de la bouteille se révèle être un atout en comparaison de la traditionnelle gourde opaque peu employée au quotidien. Elle inspire confiance, et concurrence la bouteille jetable en étant parfois également utilisée en dehors du bureau »* explique Florence Baitinger, co-fondatrice en charge de la partie sociale et environnementale. En outre, la société a travaillé pendant dix mois sur l'éco-conception du produit afin d'en évaluer la performance environnementale en amont et d'identifier également les meilleurs choix possibles pour l'emballage, la distribution…

© Gobilab

« Une importante étude a été menée afin de déterminer le matériau réunissant les meilleures performances environnementales, sanitaires et techniques. Le choix final s'est porté sur le tritan[2] qui est sain, résistant et recyclable » souligne Florence Baitinger. D'après les scénarios développés lors de l'éco-conception du produit, l'emploi de cette bouteille réutilisable évite de jeter 650 gobelets et 70 petites bouteilles par personne annuellement.

En savoir +
- www.gobilab.com
- www.eaupen.net

(1) Bisphénol A (molécule de base du plastique).
(2) Matériau sans bisphénol A, fabriqué par Eastman.

Prévention qualitative et quantitative des peintures : c'est tout bénéfice !

© Peinture Schmitt

L'entreprise artisanale Peintures Schmitt qui réalise des revêtements intérieurs et extérieurs **a réduit sa consommation annuelle de white spirit de 188 litres** grâce au remplacement des peintures glycérophtaliques et acryliques par des produits d'origine minérale plus naturels. Ces derniers ne contiennent pas de substances dangereuses, ni de COV[1], ce qui contribue à améliorer les conditions de travail des employés. Ils ont également une durée de vie supérieure d'environ vingt ans à celle des peintures traditionnelles ; diminuant la consommation de peinture sur le long terme, ils génèrent *in fine* moins de déchets. D'autre part, les peintures minérales ne forment pas de pellicules à l'intérieur des pots entamés ; les restes peuvent aussi être utilisés en sous-couche sur un nouveau chantier, ce qui évite de jeter les pots entamés. Enfin, l'entreprise achète ses enduits et plâtres en vrac et seule la quantité nécessaire est apportée sur le chantier, limitant ainsi les pertes liées aux surplus. Pour cela, elle utilise des seaux hermétiques pour le transport et la conservation de ces produits, à la place des sacs dans lesquels ils sont conditionnés initialement afin de réduire les pertes liées à des mauvaises conditions de stockage.

(1) Composés organiques volatils, responsables de la pollution de l'air intérieur.

En savoir +
www.ademe.optigede.fr
Fiche Prévention des déchets de peinture - Peintures Schmitt

Les programmes locaux de prévention en action

PLP et redevance incitative : une synergie gagnante à Sarrebourg

Nadia Villemin, *Chargée de mission prévention déchets de l'arrondissement de Sarrebourg (Moselle)*

-35 % OMA/hab entre 2009 et 2011

Lorsque nous avons lancé le programme local de prévention (PLP) des déchets de l'arrondissement de Sarrebourg, un important travail de terrain (rencontres des habitants et des professionnels dans le cadre de la dotation des bacs pucés) et des actions de prévention (compostage domestique, compostage autonome au CAT-ESAT de Sarrebourg, couches lavables à la crèche municipale de Réding) avaient déjà été réalisés dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative en 2009. De fait, les habitants avaient été sensibilisés à cette thématique de prévention et chaque action menée dans le cadre du PLP a ainsi fait écho à la redevance, tel que le compostage domestique (environ 43% de la population a acquis un composteur de jardin subventionné). L'agglomération de Sarrebourg concentrant les pôles d'activités (commerces, maternités, crèches, etc.), le risque est de n'avoir une lisibilité des actions de prévention qu'en zone urbaine. Nous veillons à intégrer les sensibilités et spécificités de chacune des sept communautés de communes (réseau de déchèteries, compétence scolaire, tourisme, etc.), afin qu'elles se sentent concernées. Le PLP a été structuré en 8 mois et validé en juin 2011 ; cela nous a permis de lancer plusieurs opérations telles que la mise en place d'un partenariat avec l'association Emmaüs. Des agents Emmaüs réalisent des permanences en déchèteries et y réceptionnent les dons d'objets réutilisables. Ces biens sont ensuite proposés à la vente (à prix modique) au sein d'une nouvelle antenne créée à Sarrebourg. Avec la mise en place de 10 conteneurs supplémentaires et l'influence de la redevance incitative, 150 tonnes de textiles ont été récupérées en 2011 (contre 83 tonnes en 2010). Nous avons également monté un partenariat avec la maternité de Sarrebourg, qui propose dorénavant aux jeunes mamans de tester les couches lavables. Notre perspective en 2012 est le déploiement du compostage de quartier et en pied d'immeubles. La redevance incitative a vraiment changé les comportements à grande échelle. L'objectif du PLP de - 7% est largement dépassé en 2011 par rapport à 2009 avec - 35% d'ordures ménagères et assimilées. Les ordures résiduelles ont été réduites de moitié (- 55%). Ces 9 600 tonnes qui allaient en stockage ont été d'une part valorisées via la collecte séparée et l'apport en déchèterie, qui ont progressé de 25% (avec un taux de refus diminué de 18 à 15%), et d'autre part détournées par la prévention (compostage domestique) : au global, les déchets ménagers et assimilés ont baissé de 16% (5 400 tonnes). Pour couronner le tout, ces performances vont de pair avec une maîtrise des coûts (coût aidé de 76€ TTC/hab).

L'objectif de - 7% est largement dépassé en 2011 par rapport à 2009 avec - 35% des ordures ménagères et assimilées

En savoir +
www.cc-sarrebourg.fr

Nota
L'évolution des tonnages de textiles a eu lieu avec l'ancien prestataire de collecte Cothab. Le partenariat avec Tri d'Union est opérationnel seulement depuis le 17 avril 2012.
Le coût aidé de 2011 est estimé à 76 € TTC/hab.

Le programme Boréal : mieux adapter les actions aux réalités du territoire

Hervé Mortelette, *responsable du programme Boréal au sein du SIAVED (Nord)*

Lors de l'élaboration de notre programme local de prévention Boréal en 2011, nous souhaitions que les actions soient en lien avec les réalités du territoire, d'autant que le programme s'étend au-delà du territoire initial du SIAVED[1] (soit 212 communes et 570 000 habitants), ce qui nous a amenés à élaborer **un dispositif contractuel innovant.** Pour cela, notre diagnostic a été établi à partir d'une étude de caractérisation des déchets, d'une enquête auprès de la population et de données provenant des onze intercommunalités. L'objectif était de bien déterminer les gisements de déchets, les gestes que les habitants étaient prêts à effectuer et les freins à certaines actions. Des comités de concertation ont été également constitués afin de fédérer les acteurs (collectivités, associations, entreprises…) et de **faire coïncider les actions aux exigences du terrain**. Ces échanges et analyses nous ont incités à mettre en place prioritairement le compostage à domicile et collectif afin de réduire les fermentescibles qui représentent 35% des ordures ménagères, soit le gisement de déchets le plus important et sur lequel les habitants se sentaient prêts à s'investir. La réduction du gaspillage alimentaire, le retour à la consigne du verre et la collecte des textiles pour réemploi font également partie du programme. Ces actions seront mises en place d'ici 2013 pour les onze territoires et devraient nous permettre de réduire les OMA de 27 kg/hab/an d'ici 2015.

(1) Syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets.

© Eurovia

Traitement in situ des déblais de tranchées : un procédé avantageux

12 220 t
matériaux de déblaiement évités

La municipalité d'Unieux (42) a choisi l'entreprise Leschel et Millet TP pour son procédé de traitement in situ des déblais de tranchées, dans le cadre de la rénovation de divers réseaux d'eau. L'entreprise de travaux publics a employé sur une chaussée longue de 800 mètres un matériau autoplaçant (sans compactage) conçu par le groupe Eurovia. Le procédé consiste à réutiliser des matériaux issus des déblais de tranchées après un traitement aux liants hydrauliques par une installation compacte et mobile, positionnée sur le chantier. La mise en décharge de 7 380 mètres cubes de matériaux et l'utilisation de 12 220 tonnes de matériaux de remblaiement ont ainsi été évitées. De plus, la mise en œuvre de cette solution a limité la gêne provoquée par les travaux et elle en a réduit la durée. Les déblais de basse qualité sont transformés en matériaux nobles et réexcavables directement sur le site du chantier ce qui réduit de manière importante la logistique classique des déblais et remblais. Pour ce chantier, le trafic de poids lourds a également été diminué (1 050 trajets en moins, soit 16 800 km), ce qui a engendré une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1,425 tonne de CO_2. Le recours à ce procédé a ainsi permis d'économiser 15 350 € par rapport à une solution de remblayage classique.

En savoir +
www.optigede.ademe.fr
fiche traitement in situ des déblais de tranchée

Dix ans de redevance incitative et des résultats probants

La Communauté de Communes de Ribeauvillé (Haut-Rhin) qui compte 18 500 habitants a mis en place la redevance incitative dès 2002. Cette collectivité pionnière a retenu le dispositif de pesée embarquée, pour lequel les usagers payent en fonction du poids réel des déchets collectés. *«Même si nous avons rencontré quelques difficultés au démarrage, l'implication des élus, relayée par une importante communication auprès des habitants, a porté ses fruits. Si quelques dérives ont été constatées les premières années, ces comportements ont tendance à diminuer dans le temps»* souligne Michael Gruny, responsable Environnement. Ce système a réduit de 55 % la masse d'ordures ménagères résiduelles entre 2000 et 2010 alors que le tonnage global de la collectivité évoluait de 10 000 à 12 000 tonnes annuelles. Ainsi, la quantité d'OMR produite n'était plus que de 74,7 kg/hab/an et de 140 kg/hab/an en incluant les déchets des professionnels en 2011. Si le total collecte sélective et ordures ménagères résiduelles est également à la baisse, la légère hausse globale depuis 2004 est due à une forte augmentation des déchets verts et des déchets occasionnels apportés en déchèterie. Comme le fait remarquer Michael Gruny, la collectivité souhaite aller plus loin en améliorant encore la réduction des biodéchets : *«dès cet été, nous développerons le compostage en pied d'immeuble en parallèle des efforts déjà fournis pour cette pratique en habitat individuel. Un autre dispositif dans lequel nous nous sommes engagés récemment afin de limiter la production de déchets est la tarification du passage en déchèterie dont l'accès devient payant pour les habitants à partir de 36 passages par an».*

En savoir +
www.ademe.fr/alsace/pdf/D20-Redevance.pdf
www.ademe.fr/alsace/pdf/ADEME_fiche_no27.pdf

Le CMCO de Schiltigheim opte pour les changes lavables

©CMCO Schiltigheim

Le CMCO (Centre médico-chirurgical et obstétrical) de Schiltigheim (Bas-Rhin) est la maternité la plus importante d'Alsace avec 3 400 naissances par an. Le personnel manipule en routine depuis 2010 des changes lavables dans le but de remplacer 56 % des quelques 100 000 couches à usage unique utilisées annuellement.

Nadine Knezovic-Daniel, sage-femme cadre souligne : *« nous étions engagés dans une démarche éco-citoyenne depuis deux ans et nous souhaitions diminuer nos déchets et les frais de fonctionnement associés. Le Conseil général, ainsi que le prestataire de service Alsace Eco'Services, chargé de la location des changes et de leur nettoyage, nous ont sollicités afin de tester les couches lavables dans notre établissement. Généralisé à l'ensemble des 58 lits en 2010, le procédé nous a permis de réduire nos déchets de trois tonnes annuellement ».* Nadine Knezovic-Daniel souligne aussi l'importance de la sensibilisation et de la formation menées au démarrage auprès des employés qui, pour un tiers d'entre eux, s'étaient montrés plutôt réticents en raison notamment de la surcharge de travail occasionnée.

25 %
changes lavables utilisés

La maternité propose aux mamans d'utiliser ces changes lavables tout en les laissant libres d'apporter leurs propres couches à usage unique. 60 % des jeunes mères utilisent des changes lavables le jour de la naissance mais le taux d'emploi moyen durant le séjour tombe à 40 %. Une fois rentrées au domicile, peu de mamans (6 %) poursuivent la démarche, mais 80 % sont satisfaites d'avoir pu la tester à la maternité et 37 % affirment avoir adopté au moins un geste en faveur du développement durable. Les changes lavables représentent, en 2011, 25 % des couches utilisées à la maternité et le coût global par naissance est de 3,2 € TTC.

En savoir +

www.ademe.fr/alsace/pdf/promouvoir-changes-lavables.pdf

La grande distribution joue la carte du vrac

12,5 t
d'emballages économisés par an

Alors que la vente en vrac est encore peu développée en France, le groupe Auchan fait figure de pionnier en ayant mis en place, depuis 2005, un rayon dédié intégré à l'espace « Self discount » de ses hypermarchés. Outre l'objectif premier de réduction du prix des produits vendus, l'espace de vente en vrac limite la quantité d'emballages utilisés. Cette présentation des produits diminue en effet le poids des déchets d'emballage par comparaison au préemballé ; le groupe a ainsi fait baisser sa production d'emballages de 12,5 tonnes par an après une phase d'expérimentation de trois ans qui a permis d'adapter le matériel et le système. Les clients pèsent eux-mêmes leurs produits d'épicerie (biscuits, produits apéritifs, pâtes, riz, confiserie…) grâce à une balance à disposition après avoir utilisé un système de versoir activé par une trappe manuelle. L'initiative testée dans certains hypermarchés est aujourd'hui généralisée à l'ensemble des rayons discount des hypermarchés de la marque.

©Auchan

©Auchan

©Canon

Canon France redonne une seconde vie aux systèmes d'impression

Canon France collecte chaque année 22 000 systèmes d'impression dont 87 % d'entre eux font l'objet d'une seconde vie, soit parce qu'une remise en état complète permet de les remettre sur le marché comme matériels reconditionnés, soit parce que certaines pièces détachées ou des sous-ensembles peuvent être réutilisés. Les 13 % de copieurs non admissibles dans cette filière sont quant à eux démantelés et valorisés afin de récupérer les métaux, les plastiques, le verre et l'encre. Selon le type de matériels, les opérations de reconditionnement peuvent durer entre 7 à 60 heures pour une machine qui fait ensuite l'objet de tests rigoureux avant d'être de nouveau proposée à la vente. *« Un département dédié à ces produits dits de* seconde génération *a été créé chez Canon France dès 1999 et, depuis,* ***la part des produits reconditionnés n'a cessé d'augmenter chaque année*** » indique Jean-Pierre Exposito, Chef de Service Normes et Environnement, qui ajoute : *« qu'il s'agisse de matériels neufs ou de seconde génération, notre objectif premier est de commercialiser des matériels de qualité. Nous les reconditionnons en changeant les pièces défectueuses, en les nettoyant complètement et en remettant les logiciels à niveau si besoin. Ces matériels sont revendus 30 à 40 % moins cher que les neufs et correspondent aux attentes de clients sensibles à la protection de l'environnement ».* **Ce dispositif qui a créé 25 emplois directs** concerne principalement les matériels professionnels n'ayant que quelques années d'utilisation et se trouvant encore en bon état de fonctionnement au moment de la reprise.

En savoir +

www.ademe.fr - Les exemples à suivre - Collecte et reconditionnement de copieurs par l'entreprise Canon France

©Medica

La prévention : facteur de lien social entre générations

Les actions menées par le groupe Medica pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), démontre qu'agir pour la prévention des déchets peut créer ou recréer du lien social entre générations. Ainsi, **10 000 résidents répartis dans 162 maisons de retraite et cliniques se sont mobilisés du 19 au 27 novembre 2011.** En plus de renforcer la prise de conscience de chacun à la nécessité de réduire ses déchets, ces initiatives ont permis de réunir des familles, des enfants des écoles voisines, des acteurs de la vie locale aux côtés des résidents, patients et équipes soignantes.

Parmi les actions les plus marquantes :

- collecte de jeux et livres par les résidents auprès de leurs familles, de leurs proches et des salariés des différents établissements pour les offrir aux enfants des Restos du Cœur au cours d'un goûter,
- récupération par les enfants des fins de pelotes de laine, remises aux résidentes-tricoteuses qui ont réalisé ainsi des écharpes données à la Croix Rouge,
- organisation de buffets conviviaux « zéro déchet » (utilisation de vaisselle non jetable et achat de denrées alimentaires sans emballage) en présence de l'ensemble des participants.

Une expérience intergénérationnelle assurément appréciée de tous !

Sigles et acronymes

OMR : ordures ménagères résiduelles
Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)

OMA : ordures ménagères et assimilées
Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) et déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre…). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets.

DMA : déchets ménagers et assimilés
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets.
DMA = OMA + déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats…)

PPP : plan et programme de prévention des déchets

PLP : programme local de prévention

SERD : semaine européenne de la réduction des déchets

Sources : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie « Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets »
www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=27678
ADEME - Enquête collecte 2009

Remerciements

L'ADEME remercie particulièrement tous les contributeurs extérieurs ainsi que les directions régionales, les services Prévention et gestion des déchets (SPGD), Éco-conception et consommation durable (SECCD), Filières REP et recyclage (SFRR), Planification et observation des déchets (SPOD), Communication et information des publics, de l'ADEME qui ont permis la réalisation de ce tableau de bord Prévention de la production des déchets - Bilan 2011.

Rédaction : Claire JANIS-MAZARGUIL, Antoine MORLIGHEM (Agence Vectorielles)

Mise en page et réalisation : Agence Vectorielles

Direction technique : Lydie OUGIER, chef de service adjoint Prévention et gestion des déchets (SPGD) - ADEME

Coordination technique : Marianne BLOQUEL, service Prévention et gestion des déchets (SPGD) - ADEME

Coordination éditoriale : Agnès HEYBERGER, service Communication professionnelle et technique - ADEME

Photos de couverture : ©ADEME, ©Shutterstock

© ADEME Éditions 2012 ISBN 978-2-35838-280-9

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art L 122-5) les copies ou reproductions www.ademe.fr/publications strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

"La prévention de la production des déchets représente un véritable enjeu de société. Réduire les déchets est de la responsabilité de chacun et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous.
Dans la continuité du Grenelle Environnement, la France s'est dotée d'une politique de gestion des déchets avec notamment les objectifs chiffrés suivants : réduction des quantités de déchets incinérées et stockées de 15 % à l'horizon 2012, réduction de 7 % de la production des ordures ménagères et assimilées par habitant sur 5 ans…
Bilan de l'année 2011, ce tableau de bord propose des éléments chiffrés commentés, et présente des actions de prévention menées par des collectivités territoriales, des commerces et entreprises ou des associations, tant au niveau national que local."

7494 978-2-35838-280-9 - 1 500 ex - juin 2012-2 - Service Communication professionnelle et technique. Éditions ADEME Angers - Réalisation vectorielles

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ISBN 978-2-35838-280-9

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr